



PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Directions des bâtiments
des administrations publiques
du territoire



MAÎTRE D'OUVRAGE DE L'ACTION

L'ensemble des maîtres
d'ouvrages publics
du territoire



PARTENAIRES

Chambre de Commerce
et d'Industrie, Chambre
des Métiers et de l'Artisanat,
les fédérations professionnelles,
la SET, ADEME

ACTION 13

ACCÉLÉRER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE PUBLIC DU TERRITOIRE

PROJET ARRÊTÉ EN
CONSEIL MÉTROPOLITAIN
DU 25 MARS 2024

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Réduire les consommations d'énergie du patrimoine bâti public
- Réduire les frais de fonctionnement liés aux consommations d'énergie
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Prioriser la rénovation à la démolition/reconstruction
- Mettre en place un schéma directeur immobilier et énergétique (SDIE)
- Réaliser des audits énergétiques ciblés sur la base du cadastre énergétique et de ce SDIE
- Renforcer l'enveloppe des bâtiments : isolation, étanchéité à l'air, protections solaires...
- Remplacer les systèmes anciens par des équipements plus efficaces



CALENDRIER

2024-2030



BUDGET



RÉDUIRE D'AU MOINS 30 %
LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE
DU TERRITOIRE ENTRE 2012 ET 2030

AXE 1.1.



ACTION 13

ACCÉLÉRER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE
DU PATRIMOINE PUBLIC DU TERRITOIRE

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Réduire la mobilité carbonée et développer les mobilités décarbonées
- Rendre les bâtiments résidentiels et leurs équipements moins énergivores
- ✓ Rendre les bâtiments tertiaires et leurs équipements moins énergivores
- Accompagner l'industrie vers une réduction de sa consommation d'énergie
- Accompagner les autres secteurs vers une réduction de leur consommation d'énergie

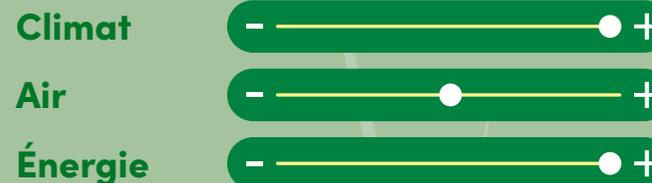
Transversalité de l'action avec les autres axes du PCAET



Rang de priorité relative

Très urgent

Impact Climat • Air • Énergie sur le territoire



INDICATEURS DE SUIVI ET ÉVALUATION

- Suivi : nombre de bâtiments audités, surface rénovée
- Évaluation : économie d'énergie réalisée, étiquette énergétique moyenne du parc, économies financières réalisées, réduction des émissions de gaz à effet de serre

RÉDUIRE D'AU MOINS 30 %
LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE
DU TERRITOIRE ENTRE 2012 ET 2030

AXE 1.1.